

Projet pédagogique de l'IRTS Paris Île-de-France

Formation Éducateur Spécialisé

Le métier

L'éducateur spécialisé, dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion, aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne ainsi qu'à la mise en œuvre de pratiques d'action collective en direction des groupes et des territoires.

L'éducateur spécialisé est impliqué dans une relation éducative de proximité inscrite dans une temporalité.

Il a un degré d'autonomie et de responsabilité dans ses actes professionnels le mettant en capacité de concevoir, conduire, évaluer des projets personnalisés ou adaptés à des populations identifiées.

L'éducateur spécialisé développe une fonction de veille et d'expertise qui le conduit à être l'interlocuteur et force de propositions pour l'analyse des besoins et la définition des orientations des politiques sociales ou éducatives des institutions qui l'emploient.

L'éducateur spécialisé intervient dans des contextes et avec des publics différents : principalement, mais sans exclusive, dans les institutions du secteur du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'intervention sociale.

Il peut travailler au sein des associations, dans les différentes fonctions publiques et dans des structures privées.

Notre approche de la formation

L'éducateur spécialisé s'engage et s'inscrit dans une relation d'accompagnement social et éducatif spécialisé.

Il participe à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif au sein de la structure.

Il participe au travail en équipe pluri-professionnelle.

L'éducateur spécialisé s'implique dans des dynamiques partenariales, institutionnelles et inter-institutionnelles.

La formation en alternance se concrétise par l'existence de deux pôles (IRTS- Paris et terrain professionnel). « La formation pratique délivrée au sein des sites qualifiants, est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation. Elle participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel, au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de cette dernière. ».

Tout au long de sa formation, l'étudiant est accompagné par un chargé de suivi (formateur, chargé d'enseignement ou professionnel).

Notre formation en alternance s'appuie sur une convention (administrative et pédagogique) tri-partite qui associe l'étudiant comme acteur de sa formation.

Le candidat doit satisfaire aux épreuves de sélection :

Une épreuve d'admissibilité destinée à apprécier le niveau de culture générale ainsi que les aptitudes à l'expression écrite.

Une épreuve orale d'admission, comprenant un entretien individuel de motivation et une épreuve de groupe destinés à évaluer l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession.

La formation sur trois ans : en voie directe (formation subventionnée par le CRIF) ou en situation d'emploi (salarié, apprenti, contrat de professionnalisation)

Nos orientations pédagogiques

Nos orientations pédagogiques se traduisent par :

- l'élaboration d'une logique de compétences. .
- un partenariat permanent avec les sites qualifiants.
- Un rapport formateur-étudiant qui se déroule dans un cadre permettant la connaissance et la reconnaissance des personnes en formation, de leur parcours, de leur histoire et de leurs diverses réflexions.
- L'élaboration d'une responsabilité citoyenne et professionnelle.

Tout au long des trois années de formation, la professionnalisation des étudiants se construit par :

- l'acquisition des connaissances théoriques à travers l'histoire de plusieurs disciplines et de courants de pensée différents.
- L'invention permanente de la relation éducative.
- La connaissance du champ de l'éducation spécialisée et des politiques qui le structurent.
- L'évaluation « contractuelle » et permanente.

L'étudiant, au centre de la construction pédagogique

Les allègements sont étudiés individuellement avant l'entrée en formation en fonction du diplôme.

1450 heures de formation théorique à l'IRTS, réparties en 4 domaines de formation :

DF1- Accompagnement social et éducatif spécialisé (450 heures)

DF2- Participation et conduite de projet éducatif spécialisé (500 heures)

DF3- Communication Professionnelle en travail social (250 heures)

DF4- Implication dans les dynamiques institutionnelles et travail en partenariat et en réseau (250 heures).

2100 heures de formation pratique sous forme de stages de 15 mois.

1 stage long de 7 à 9 mois à responsabilité éducative.

2 stages d'au moins 2 mois dans des secteurs différents de celui du stage long.

Un des stages se fera en internat.

Obligation de réaliser l'un de ces stages en Ile de France.

Des réductions de temps de stage sont accordées à titre individuel en fonction des acquis antérieurs et des statuts des étudiants.

Les stages ont pour fonction d'enrichir et de dynamiser les connaissances théoriques en les confrontant à la réalité. Ils doivent aussi permettre de conceptualiser les différentes pratiques professionnelles rencontrées sur le terrain.

La formation d'éducateur spécialisé se définit comme un système d'acteurs co-responsables :

- **l'étudiant** qui est au centre du dispositif a un rôle actif dans l'acte d'apprendre, dans l'élaboration et l'évaluation de son projet professionnel.
- **L'IRTS** propose à l'étudiant une formation de qualité à partir d'approches et de méthodes pédagogiques diversifiées, avec le souci d'articuler approches conceptuelles, pluridisciplinaires et des références à la pratique.

Le chargé de suivi accompagne l'étudiant dans :

- la réflexion sur le choix des stages.
- l'élaboration du projet de stage
- la formalisation orale et écrite du vécu et des pratiques professionnelles.

- **les terrains de stage** qui exercent une fonction de site qualifiant et participent à part entière, avec l'IRTS, au processus d'acquisition par l'étudiant des compétences professionnelles.